

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 22 janvier à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Sainte-Sigolène, dûment convoqué le 15 janvier 2026 par Mme Ghislaine BERGER, Vice-Présidente, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mme BERGER Ghislaine, Vice-Présidente en l'absence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Président du CCAS.

PRÉSENTS : Mme Ghislaine BERGER, Vice-Présidente, Mr Henri BARDEL, Mme Anne PICHON-KELLY, Mr Jean-Louis LAVERGNE, Mme Noëlle BERTHASSON Mme Brigitte BEST, Mr Gérard CELLE, Mme Thérèse CORNILLON, Mme Annie DESAGES, Mme Nicole GUILLAUMOND, Mr Yves ROCHE, Mr Hervé VACHET.

EXCUSÉS : Mr Didier ROUCHOUSE, Président

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme Adeline BRUN ayant donné pouvoir à Henri BARDEL, Mme Karine PAULET ayant donné pouvoir à Ghislaine BERGER

ABSENTS : Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, Mme Laëtitia SABATIER,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne PICHON KELLY

OBJET : Bons d'achat au profit de l'association « La Croix Rouge »
Délibération n°2026_01_02

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-5 et suivants relatifs aux missions des CCAS ;

Vu la demande de subvention de l'association « La Croix Rouge » en date du 11 décembre 2025 ;

Vu le projet de convention de partenariat annexé à ladite demande, encadrant les modalités d'utilisation de la subvention ;

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'administration la demande de subvention formulée par l'antenne de Sainte-Sigolène de « La Croix Rouge ».

Cette demande porte sur l'attribution d'une subvention d'un montant total de 600 € versé sous forme de bons d'achat, réparties à hauteur de 300 € dans les enseignes Carrefour et Intermarché de la commune.

Ces bons d'achat permettront de faire face aux dépenses courantes de l'association (entretien et aménagement) de la boutique située rue Notre Dame des Anges.

Les pièces jointes (demande de subvention Annexe 2 et la convention Annexe 4) sont annexées à la présente délibération

M Yves ROCHE, membre du CA et représentant de l'association La Croix Rouge ne prend pas part aux débats ni au vote relatif à l'attribution de la subvention à ladite association.

Toutes explications entendues, et après délibération, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

- Approuve le montant de la subvention à hauteur de 600 € accordée à l'antenne locale « La Croix Rouge » ;
- Approuve la répartition suivante : 300 € à Intermarché et 300 € à Carrefour sous forme de de bons d'achat.
- Approuve le projet de convention de partenariat annexée à la présente délibération
- Autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

Membres en exercice	17
Présents	12
Représentés	2
Votants	13

Quorum	9
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	13

*Pour copie conforme
Le 22 janvier 2026*

*Le Président du CCAS,
M. Didier ROUCHOUSE*



Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication le